

## **MINISTERE DU COMMERCE**

### **Décret n° 95-1142 du 28 juin 1995 portant modification du décret n° 91-1996 du 23 décembre 1991 relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement.**

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre du commerce,

Vu la loi n° 91-64 du 29 juillet 1991 relative à la concurrence et aux prix et notamment son article 3,

Vu le décret n° 91-1996 du 23 décembre 1991 relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement ensemble des textes qui l'ont complété ou modifié,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Décrète :

Article unique - les tableaux A.B et C annexés au décret sus-visé n° 91-1996 du 23 décembre 1991 tel que modifié par le décret n° 93-59 du 11 janvier 1993, sont annulés et remplacés par les tableaux A.B. et C annexés au présent décret.

Tunis, le 28 juin 1995.

**Zine El Abidine Ben Ali**